

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

DEUXIEME SESSION

Passages correspondants dans le texte du Comité de
Rédaction des Droits de l'Homme et dans la proposition
des Etats-Unis (E/CN.4/36)

- Section I. Texte du Comité de Rédaction
comparé au texte abrégé de la
proposition des Etats-Unis.
- Section II. Texte abrégé de la proposition
des Etats-Unis comparé au texte
du Comité de Rédaction.

Explication des abréviations:

DC - Texte du Comité de Rédaction des Droits de l'Homme
(chiffres arabes)

US - Proposition des Etats-Unis (chiffres romains)

SECTION I.

Texte du Comité de Rédaction
des Droits de l'Homme comparé à la

Proposition des Etats-Unis

DC 1. Tous les hommes sont frères. En tant qu'êtres conscients et doués de raison, ils sont membres d'une seule famille. Ils sont libres et égaux en dignité et en droits.

US Préambule, première phrase. CONSIDERANT qu'en vertu de la Charte des Nations Unies, tous les Etats membres proclament leur foi dans la dignité et la valeur de la personne humaine.....

US X. Tout individu, dans le monde entier, pourra se prévaloir des droits de l'homme et de libertés fondamentales énoncés dans la présente déclaration.....

DC 2, 3, 4 Première variante
Article 2. La mission de la société est de donner à tous ses membres une possibilité égale de développer pleinement leur corps, leur esprit et leur personnalité.

US X. Deuxième phrase. La pleine jouissance de ces droits exige la reconnaissance des droits d'autrui et la protection par la loi de la liberté, du bien-être général et de la sécurité de tous.

Article 3. L'homme ne pouvant vivre et réaliser ses fins sans l'aide et l'appui de la société, chacun a, vis-à-vis de celle-ci, des devoirs fondamentaux:.....

Article 4. Les droits de chacun sont limités par ceux d'autrui.

Deuxième variante (un article seulement).

Article 2. Ces droits ne sont limités que par les droits égaux d'autrui. L'homme a également des devoirs vis-à-vis de la société qui lui permettent de développer son corps, son esprit et sa personnalité avec une plus grande liberté.

DC 5. Tous sont égaux devant la loi et ont droit à être également protégés par elle. Celle-ci s'impose aux autorités publiques et aux juges comme aux particuliers.

US I. Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à une égale protection par la loi.

US VII.... Tout individu est soumis à l'autorité de la loi sans considération de fonction ou de rang.

DC 6. Les droits et libertés proclamés dans cette déclaration appartiennent à toute personne sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

US X. Tout individu, dans le monde entier, pourra se prévaloir des droits de l'homme et des libertés fondamentales énoncés dans la présente déclaration, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.....

DC 7. Tout homme a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

US I. Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à une égale protection par la loi.

US III. Nul ne sera soumis à des mesures abusives qui porteraient atteinte à sa vie privée....

US VI. Nul ne sera soumis à une arrestation ou à une détention arbitraire.

DC 8. Nul ne peut être arrêté ou détenu que dans les cas prévus par la loi et selon les formes légales prescrites. Tout individu arrêté ou détenu est en droit d'obtenir que le juge vérifie, sans délai, la légalité des mesures dont il est l'objet.

US VI. Nul ne sera soumis à une arrestation ou à une détention arbitraire. Tout individu arrêté a le droit d'être promptement informé des accusations qui pèsent sur lui et d'être jugé dans un délai raisonnable ou, à défaut, d'être mis en liberté.

DC 9. Tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été déclarée. Nul ne peut être condamné ou puni pour un délit quelconque si ce n'est en vertu du jugement d'un tribunal indépendant et impartial, rendu après un procès régulier et public au cours duquel l'accusé aura été entendu et

US VII. En ce qui concerne la détermination de ses droits et obligations, tout individu a le droit d'être entendu par un tribunal indépendant et impartial et d'être assisté d'un défenseur...

DC 10. Nul ne peut être condamné pénalement à moins qu'il n'ait violé une loi en vigueur au moment de l'infraction, ni être condamné à une peine plus grave que celle légalement applicable au dit moment.

Aucun individu, même convaincu de crime, ne peut être soumis à la torture.

US VII.. Nul ne sera condamné ou puni pour un crime si ce n'est en vertu d'un procès public, en application de la loi en vigueur au moment où l'acte incriminé a été commis.....

US V.... Nul ne sera soumis à la torture, à des peines cruelles ou inhumaines ou à des indignités.

DC 11. L'esclavage, incompatible avec la dignité humaine, est et demeure interdit sous toutes ses formes.

US V. Nul ne sera tenu en esclavage ou contraint à la servitude. Nul ne sera soumis à la torture, à des peines cruelles ou inhumaines ou à des indignités.

DC 12. Le caractère inviolable du domicile et de la correspondance, ainsi que le respect de la réputation de chacun, sont protégés par la loi.

US III. Nul ne sera soumis à des mesures abusives qui porteraient atteinte à sa vie privée, sa famille, son domicile, au secret de sa correspondance ou à sa réputation....

DC 13. Sous réserve des mesures législatives d'ordre général prises en vue de la sécurité et de l'intérêt commun, tout individu peut librement circuler et choisir librement sa résidence à l'intérieur de l'Etat. Il peut également émigrer ou renoncer à sa nationalité.

US IV. Tout individu jouit du droit de se déplacer librement d'un point à un autre du territoire national, d'émigrer...

US X. La pleine jouissance de ces droits exige la reconnaissance des droits de tous et la protection par la loi de la liberté, du bien-être général et de la sécurité de tous.

DC 14. Tout homme a le droit de se soustraire aux persécutions dont il est l'objet en raison de ses opinions politiques ou autres, ou du fait de préjugés raciaux, en cherchant asile sur le sol de l'Etat qui consentirait à le lui accorder.

US IV. Tout individu jouit du droit... de chercher asile devant la persécution

DC 15. Tout individu possède une personnalité juridique, et jouit des droits civils fondamentaux.

US I. Tout individu a droit à.... une égale protection par la loi.

US X. Tout individu, dans le monde entier, pourra se prévaloir des droits de l'homme et des libertés fondamentales énoncés dans la présente déclaration...

Tout individu peut accéder, en demande comme en défense, à des tribunaux indépendants et impartiaux qui diront quels sont ses droits, responsabilité et obligations au regard de la loi. Il doit pouvoir consulter un conseil et se faire représenter par lui.

US VII. En ce qui concerne la détermination de ses droits et obligations, tout individu a le droit d'être entendu par un tribunal indépendant et impartial et d'être assisté d'un défenseur.....

DC 16. Les conditions d'accès à toutes les occupations et professions autres que les fonctions publiques seront les mêmes pour tous.

US IX. Tout individu a droit à des conditions de vie équitables; au travail et à l'amélioration de son bien-être....

DC 17. Tout individu a droit à la propriété personnelle. Nul ne peut être privé de sa propriété que dans l'intérêt public et moyennant une juste indemnité. L'Etat peut déterminer les biens, droits et entreprises susceptibles d'appropriation privée et réglementer l'acquisition et l'usage de ces biens.

US III. Nul ne sera privé arbitrairement de ses biens.

DC 18. Tout individu a droit à une nationalité.

US VIII. Tout individu a droit à une nationalité.....

DC 19. Aucun étranger, légalement admis sur le territoire d'un Etat, ne peut en être expulsé sans avoir eu la possibilité de se faire entendre.

US VII. En ce qui concerne la détermination de ses droits et obligations, tout individu a le droit d'être entendu.....

DC 20. La liberté individuelle de pensée et de conscience, la liberté de professer une foi ou d'en changer sont des droits sacrés et absolus.

US II. Tout individu jouit du droit à la liberté de religion, de conscience et de conviction....

La pratique d'un culte privé ou public, les rites religieux et les manifestations des différentes convictions ne peuvent être soumis qu'aux restrictions imposées dans l'intérêt de l'ordre public, de la morale et des droits et libertés d'autrui.

US X. ... La pleine jouissance de ces droits exige la reconnaissance des droits d'autrui et la protection par la loi de la liberté, du bien-être général et de la sécurité de tous.

(La variante proposée par le Royaume-Uni insiste, en son paragraphe 3 sur la liberté de l'enseignement religieux).

US II. Tout individu jouit du droit à la liberté de l'information....

DC 21. Chacun a le droit d'exprimer et de communiquer ses opinions ainsi que d'entendre et de rechercher l'opinion d'autrui en puisant ses informations en tout lieu.

US II. Tout individu jouit du droit à la liberté de l'information, à la liberté de parole et d'expression; à la liberté de conviction; ...

[Personne ne peut être inquiétée en raison de ses opinions.]

DC 22. La parole, l'écrit, la presse, le livre et les moyens d'expression visuels auditifs ou autres sont libres. Les possibilités d'accès à tous les moyens de communication sont égales pour tous.

US II. Tout individu jouit du droit à la liberté de l'information, à la liberté de parole et d'expression; ...

DC 23. La liberté de réunion et la liberté de s'associer aux organisations poursuivant des buts politiques, religieux, culturels, scientifiques, professionnels et autres sont reconnues et garanties.

US II. Tout individu jouit du droit... à la liberté de réunion et d'association.

DC 24. Aucun Etat ne peut dénier à n'importe quel individu le droit d'adresser seul ou conjointement avec d'autres des pétitions ou des communications au gouvernement de son pays ou de sa résidence ou à l'organisation des Nations Unies.

US II. Tout individu jouit du droit... à la liberté d'adresser des pétitions à son gouvernement et à l'organisation des Nations Unies.

DC 25. Lorsqu'un régime, un individu ou un groupe d'individus foulent gravement ou systématiquement les droits et libertés fondamentales de l'homme, les individus et les peuples possèdent le droit de résister à l'oppression et à la tyrannie.

US II. (voir ci-dessus).

US VIII. (voir ci-dessus)

DC 26. Tout individu a le droit de prendre part effective-ment au gouvernement de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses représentants.

US VIII. ... Tout individu a le droit de prendre une part effective au gouvernement de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses représentants.

DC 27. Le gouvernement ne tire ses pouvoirs que de la volonté du peuple et doit se conformer aux vœux de celui-ci. Ces vœux se manifestent en particulier par des élections démocratiques, qui doivent être périodiques et libres et avoir lieu au scrutin secret.

US VIII. ... Et de participer aux élections qui seront périodiques, libres et au scrutin secret.

DC 28. Toutes les fonctions publiques sont également accessibles à tous les citoyens. La participation aux examens institués pour le recrutement des fonctionnaires n'est pas un privilège ou une faveur.

US VIII. Tout individu a le droit de prendre une part effective au gouvernement de son pays...

US IX. Tout individu a droit... au travail et à l'amélioration de son bien-être... La possibilité de participer à la vie économique et culturelle de la communauté sera égale pour tous.

DC 29. Tout homme a le droit d'accomplir un travail utile à la société.

US IX. Tout individu a droit à des conditions de vie équitable; au travail et à l'amélioration de son bien-être;...

DC 30. Le travail humain n'est pas une marchandise. Il doit s'accomplir dans des conditions convenables et assurer à celui qui l'exerce un niveau de vie décent pour lui et sa famille.

US IX. Tout individu a droit à des conditions de vie équitable au travail et à l'amélioration de son bien-être;...

DC 31. Tout individu a droit à l'instruction. L'instruction primaire est gratuite et obligatoire. L'accès à l'enseignement technique, culturel et aux études supérieures doit être ouvert également à tous selon les possibilités de l'Etat ou de la communauté et d'après le mérite du candidat, sans distinction de race, de sexe, de langue, de religion, de condition sociale ou de fortune ou d'obédience politique.

US IX. Tout individu a droit à ... l'instruction.... La possibilité de participer à la vie... culturelle de la communauté sera égale pour tous.

DC 32. Tout individu a droit à une juste part de repos et de loisir.

US IX. Tout individu a droit à des conditions de vie équitables;

DC 33. Chacun, sans distinction de condition sociale ou économique, a le droit d'obtenir le meilleur état de santé possible.

US IX. Tout individu a droit à ... la préservation de sa santé.....

L'Etat et la communauté ne peuvent remplir les fonctions qui leur incombent relativement à la santé et à la sécurité des citoyens qu'en prenant des mesures sanitaires et sociales appropriées.

DC 34. Tout individu a droit à la sécurité sociale. Dans toute la mesure du possible, la collectivité doit prendre des mesures visant à établir le plein emploi et à protéger l'individu contre le chômage, l'infirmité, la vieillesse et contre tous autres cas de perte des moyens d'existence pour des raisons étrangères à sa volonté.

US IX. Tout individu a droit à.... la sécurité sociale.

La maternité et l'enfance confèrent un droit à des égards, à des soins et à des ressources spéciales.

DC 35. Tout individu a le droit de prendre part à la vie culturelle de la société, de jouir des arts, de participer aux bienfaits qui résultent des découvertes scientifiques.

US IX. La possibilité de participer à la vie économique et culturelle de la communauté sera égale pour tous.

DC 36. Dans les pays où se trouve un nombre appréciable d'individus de race, de langue ou de religion autre que celle de la majorité des habitants, les individus appartenant à ces minorités ethniques, linguistiques et religieuses, ont le droit, dans les limites assignées par l'ordre privé, d'ouvrir et d'entretenir des écoles ou des institutions religieuses et culturelles, et d'user de leur langue dans la presse et les réunions publiques, ainsi que devant les tribunaux et autres autorités de l'Etat.

US II. Tout individu jouit du droit à la liberté de l'information, à la liberté de parole et d'expression; à la liberté de religion, de conscience et de conviction, à la liberté de réunion et d'association;

US IX. Tout individu a droit à l'instruction La possibilité de participer à la vie culturelle de la communauté sera égale pour tous.

US X. sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.
